



Association fondée le 17 avril 1961 par Jacqueline Gilardoni  
Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1965  
Couronnée par l'Académie française

10, place Léon Blum, 75011 Paris

# **Assemblée Générale**

## **Samedi 6 avril 2019**

Espace du Centenaire

Auditorium de la Maison de la RATP

# Assemblée générale 2019

## Rapport financier pour l'exercice 2018

**Les encaissements** de l'exercice 2018 s'élèvent à 1 287 180 € contre 945 137 € en 2017, soit une hausse des encaissements de 342 043 €.

**Les décaissements** de l'exercice 2018 s'élèvent à 1 206 249 € contre 1 019 937 € en 2017, soit une hausse des décaissements de 186 312 €.

**La trésorerie** de l'OABA, en raison de l'excédent des encaissements sur les décaissements, se trouve ainsi augmentée de 80 931 € et passe de 1 994 896 € au 31 décembre 2017 à 2 075 827 € au 31 décembre 2018.

### Situation de trésorerie

Espèces en caisse	923 €
Disponible en banque	- 63 880
Livret bleu	81 792 €
Livret partenaire	491 860 €
Contrats de capitalisation	1 565 132 €
<b>Soit un total de</b>	<b>2 075 827 €</b>

### Résultat

<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>20 910 €</b>
-------------------------------	-----------------

### Bilan

#### Résultat d'exploitation

**- 459 834 €**

<b>• Produits d'exploitation</b>	<b>652 617 €</b>
Cotisations et dons	498 859 €
Domages et intérêts	138 857 €
Divers	14 901 €
<b>• Charges d'exploitation</b>	<b>1 112 451 €</b>
Bureau, énergie, fournitures	7 478 €
Copropriété	15 812 €
Entretien, réparation	9 657 €
Assurances, documentation	3 753 €
Honoraires juridiques	28 805 €
Publications	26 321 €
Déplacements	45 858 €
Poste, télécommunication	21 447 €
Frais bancaires	2 096 €
Pensions d'animaux	476 654 €
Vétérinaires	55 379 €
Taxes	11 867 €
Salaires	259 771 €
Charges sociales	125 403 €
Autres charges	13 347 €
Amortissements	8 803 €

#### Actif

<b>• Actif immobilisé</b>	<b>29 496 €</b>
Constructions	25 505 €
Autres immobilisations	3 991 €

<b>• Actif circulant</b>	<b>2 266 544 €</b>
--------------------------	--------------------

Valeurs de placement	1 565 132 €
Disponibilités	589 990 €
Avances et acomptes	1 500 €
Créances	106 116 €
Charges constatées avance	3 806 €

<b>Soit un actif de</b>	<b>2 296 040 €</b>
-------------------------	--------------------

#### Passif

<b>• Fonds propres</b>	<b>2 057 021 €</b>
------------------------	--------------------

Fonds associatifs	1 797 348 €
Ecart de réévaluation	238 764 €
Excédent de l'exercice	20 910 €

<b>• Dettes</b>	<b>239 019 €</b>
-----------------	------------------

Dettes fournisseurs	4 922 €
Dettes sociales	56 407 €
Dettes bancaires	79 295 €
Autres dettes	98 395 €

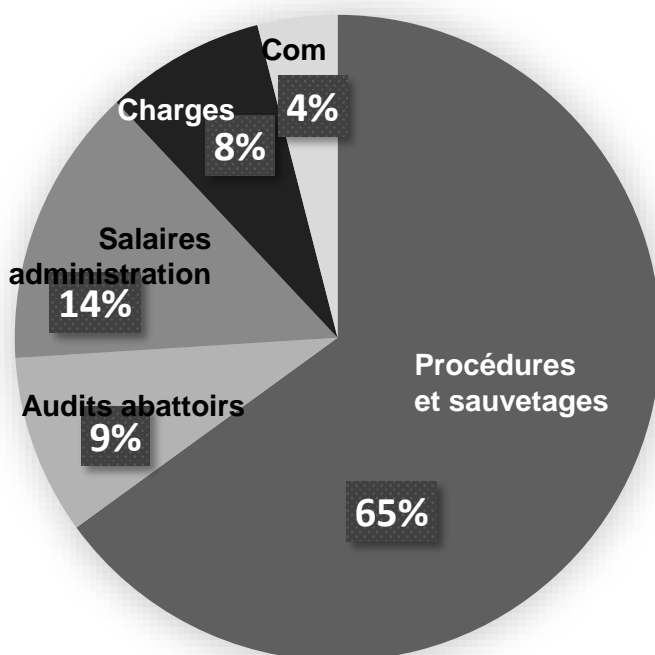
<b>Soit un passif de</b>	<b>2 296 040 €</b>
--------------------------	--------------------

<b>Résultat financier</b>	<b>38 463 €</b>
---------------------------	-----------------

<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>443 869 €</b>
------------------------------	------------------

Legs	258 053 €
Assurances-vie	180 869 €
Divers	4 947 €

<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>- 1 589 €</b>
-------------------------------	------------------



**L'augmentation des produits d'exploitation** en 2018 par rapport à l'année précédente est liée à un accroissement des cotisations et dons, ainsi que des dommages et intérêts (près de 20%).

**L'augmentation des décaissements** en 2018 par rapport à l'année précédente, est liée essentiellement aux frais de pensions des animaux et aux frais vétérinaires (plus de 48%). Ce qui est en relation avec les nombreux sauvetages (plus de 1 300 animaux confiés en 2018). Les autres frais sont en diminution ou sont stables. Ainsi, la masse salariale globale est en diminution de 4,5%.

**Les frais de procédures et de sauvetages** représentent globalement près des deux tiers des dépenses. Ils comprennent les frais de transport, les frais d'hébergement des animaux, les frais vétérinaires, les honoraires d'avocats et une partie des salaires et charges des délégués et du directeur de l'OABA, frais imputables aux sauvetages et au suivi du troupeau du bonheur.

**Les frais d'audits en abattoirs** représentent environ 9% de nos dépenses. Ces frais sont liés aux déplacements et salaires des délégués, principalement du Docteur Michel Courat. Cela correspond au développement de nos visites d'abattoirs et aux partenariats avec des enseignes de la grande distribution.

**Notre résultat final** est légèrement excédentaire de 20 910 euros. Il convient de signaler que le déficit du résultat d'exploitation (459 834 €) est compensé par le résultat exceptionnel (443 869 €). La générosité de nos adhérents et donateurs, ainsi que les dispositions testamentaires prises en faveur de l'OABA permettent de financer nos actions. Les legs et les assurances-vie sont indispensables pour nous permettre de poursuivre notre activité. L'OABA ne bénéficie d'aucune subvention.

Nous remercions Monsieur Patrick Cavanna, expert-comptable pour l'analyse de nos comptes et Monsieur Nicolas Mazuranok, commissaire aux comptes, qui nous a adressé son rapport certifiant les comptes de l'OABA, clos au 31 décembre 2018. Nous remercions également l'ensemble de notre personnel et plus particulièrement Madame Yvonne Ngah en charge de notre service comptabilité, pour leur collaboration précieuse et leur dévouement.

**Laurent BODIN**  
Trésorier de l'OABA

# Assemblée générale 2019

## Rapport du Commissaire aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association établis en euros et conformément aux principes comptables généralement admis en France
- La justification des appréciations
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### • **Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicable en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### • **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus portent notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble.
- Les appréciations ainsi portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

### • **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

**Nicolas MAZURANOK**

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris